



Compte-rendu du Conseil de Communauté

Séance du 6 décembre 2011

L'an deux mil onze, le six du mois de décembre, à vingt-et-une heures, le Conseil de Communauté, dûment convoqué s'est réuni en assemblée à Brassac, sous la Présidence de Monsieur Claude VERIL, Président.

Date de convocation : 22 novembre 2011

Présents : Mesdames, Messieurs AJAS Jean-Claude, ALAZARD Robert, ALBUGUES Bernard, BORDES Claudine, BOUYSSOU Gérard, DALARD Monique, DEVROUX Patrice, DOUSSE Max, DURAND Christian, GOODALL Maryse, LAVABRE Jean, LAVERGNE Didier, MAZET Jean, OLIVIER Thierry, RAYNAL Alain, ROUDIL Jacques, ROUQUIER Michel, SAUZEAT Anne-Marie, VERIL Claude, VILLENEUVE Jean-Pierre et ZALEWSKI Simone.

Absents excusés : Madame CIUCCI Jacqueline, Monsieur LACOMBE Roger, Monsieur LOPEZ Henri et Monsieur RICHARD Sébastien

Secrétaire de séance : Monsieur ROUDIL Jacques

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques ont été observées sur le précédent compte-rendu. Aucune observation n'étant émise, le compte-rendu du 27 septembre 2011 est validé à l'unanimité.

Association Quercy Pays de Serres pour le développement économique et social du Pays de Serres: présentation de l'association par le bureau

Monsieur le Président présente à l'assemblée Monsieur Pierre BOREL, Président de l'association Quercy Pays de Serres pour le développement économique et social du Pays de Serres, venu accompagné de 2 personnes salariées de l'association, dans le but de présenter les objectifs de l'association. Le siège de l'association est fixé à Lauzerte. La mission de l'association est l'aide à l'emploi et à la formation. L'association mène différentes actions, dont la gestion d'un Espace Rural Emploi Formation (EREF) et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Monsieur Pierre BOREL précise que les communes de Lacour et Montaigu de Quercy aident l'association en lui donnant une contribution financière.

Monsieur BOREL demande à la Communauté de Communes une subvention qui permettrait à l'association d'avoir plus de moyens pour favoriser l'insertion des personnes dans le monde du travail.

Monsieur le Président fait part au Conseil que les statuts actuels de la Communauté de Communes ne permettent pas l'attribution d'une subvention à cette association.

Il propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, en précisant que si le Conseil accepte d'allouer une subvention à l'association Quercy Pays de Serres, il conviendra d'intégrer cette compétence dans les statuts.

Cabinet médical : montant des loyers pour les professionnels de santé

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la maison de santé pluridisciplinaire ouvrira ses portes le 1^{er} janvier 2012. Il convient donc de fixer par délibération le montant des loyers pour les professionnels de santé.

Il fait part à l'assemblée du coût des loyers qu'il a proposé aux professionnels de santé, qu'ils ont accepté. Chaque loyer comprend des charges qui sont les frais de location de compteurs d'eau et d'électricité ainsi que la consommation, et un contrat de maintenance pour le système de chauffage et de climatisation.

Les charges comprises dans les loyers feront l'objet d'une régularisation annuelle.

Les loyers proposés et acceptés sont les suivants :

- SCM des Docteurs BONNET - DE LA BERNARDIE - LANDRY (pour les 3 cabinets des docteurs) : **1 336 € par mois (charges comprises)**
- SCM Cabinet d'infirmières de Montaigu de Quercy (local des infirmières) : **260 € par mois (charges comprises)**
- Mr COLLIN Brice, le podologue : **73 € par mois (charges comprises)**
- Mme PIRO Liliane, la psychologue : **73 € par mois (charges comprises)**
- Mme JOLLY Françoise, la diététicienne : **73 € par mois (charges comprises)**

Monsieur le Président propose de faire établir les baux professionnels par Maître Pierre GUILLAMAT, notaire à Saint Nazaire de Valentane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Fixe le montant des loyers pour les professionnels de santé de la maison de santé pluridisciplinaire tels qu'énoncés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2012,
- Autorise Monsieur le Président à signer les baux professionnels correspondants qui seront établis par Maître Pierre GUILLAMAT, ainsi que tout document se rapportant à ces décisions.

Monsieur le Président fait part que la remise des clés aux professionnels de santé aura lieu le mercredi 14 décembre 2011 à 16h00 à Montaigu de Quercy, au cabinet médical. Tous les Conseillers communautaires sont invités. Le verre de l'amitié sera ensuite offert par la Communauté de Communes. Un mail sera envoyé à chaque Maire pour confirmation, leur demandant de renouveler l'invitation auprès de leurs délégués.

Travaux de gestion de la végétation des berges du Monsembosc pour l'année 2012 : approbation de l'estimatif des travaux et du plan de financement prévisionnel pour les demandes de subventions

Monsieur le Président présente à l'assemblée le programme de gestion de la végétation des berges du Monsembosc pour l'année 2012.

Les travaux sont essentiellement des travaux de bûcheronnage sélectifs (arbres morts, arbres trop penchés), des plantations et bouturages, ainsi que la suppression d'embâcles et l'évacuation de déchets d'origine anthropique. Des plantations sont également prévues pour recréer une ripisylve sur les secteurs dévégétalisés.

Monsieur le Président fait part au Conseil que le montant des travaux pour l'année 2012 est estimé à 20 000,00 € H.T.

Il propose à l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant :

⇒ Dépenses :		20 000,00 € HT
⇒ Recettes :		
▪ Agence de l'eau Adour Garonne	50 %	10 000,00 € HT
▪ Conseil Régional Midi-Pyrénées	15 %	3 000,00 € HT
▪ Conseil Général du Tarn-et-Garonne	15 %	3 000,00 € HT
▪ Auto-financement	20 %	4 000,00 € HT
	TOTAL	20 000,00 € HT

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le montant des travaux pour 2012 ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessus énoncés. Il propose de solliciter pour ces travaux une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Régional et du Conseil Général, avec autorisation de préfinancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide les propositions de Monsieur le Président et l'autorise à signer tout acte et document conséquences des présentes.

Edition du guide pratique touristique commun aux offices du tourisme de Montaignu, Lauzerte et Bourg de Visa

Monsieur le Président fait part que les trois offices du tourisme de Montaignu, Lauzerte et Bourg de Visa se sont réunis et proposent pour 2012 de reconduire la conception et la diffusion commune aux 3 structures d'un guide pratique touristique.

En 2011, le coût était de 1 243,99 €.

Pour 2012, cette édition s'élève à 861.66 € pour 1 500 exemplaires.

Le Conseil communautaire approuve la conception du guide pratique touristique 2012 pour le montant ci-dessus énoncé.

Monsieur MAZET, Président de la Commission Tourisme prend la parole pour signaler qu'il existe un problème de coordination entre les 3 offices du tourisme et par conséquent, le travail en commun est difficile.

Questions diverses

○ *Travaux de voirie 2011*

Monsieur le Président informe l'assemblée que certains travaux qui doivent être réalisés avec la pelle mécanique seront effectués début 2012.

Il demande aux Maires de signaler par écrit d'éventuelles observations sur les travaux réalisés afin de pouvoir en faire part aux entreprises.

o Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le mardi 29 novembre 2011 à Montaigu de Quercy, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Madame GIRARD, secrétaire générale de la Sous-Préfecture, les services fiscaux, la DDT et les 22 maires concernés par le projet de fusion des deux Communautés de Communes.

Monsieur le Sous-Préfet a présenté les compétences de chaque collectivité afin de mettre en exergue les compétences qui divergent, ce qui permet aux élus d'avoir une base de travail en vue de négociations pour accorder les compétences.

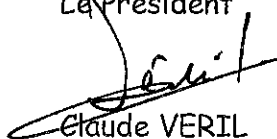
Les services fiscaux ont exposé des simulations qui confirment les chiffres qui résultent de l'étude réalisée par le cabinet CPS Collectivités.

Actuellement, si aucune compétence n'est retirée par rapport à la Communauté de Communes de Lauzerte, les communes membres de la Communauté de Montaigu devront transférer à la nouvelle Communauté de Communes de la fiscalité à hauteur d'une moyenne de 20 %. Dans le même temps, les communes membres de la Communauté de Communes de Lauzerte se verront transférer de la nouvelle Communauté de la fiscalité à hauteur de 20 %.

Les élus ont convenu de se réunir en février 2012 pour commencer à faire le point sur la compétence voirie et à accorder les divergences. Il sera demandé à la Communauté de Lauzerte de restituer la compétence voirie rurale à ses communes.

Monsieur le Président fait part qu'une réunion aura lieu le lundi 12 décembre 2011 à la Préfecture en vue de faire voter le SDCI.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Claude VERIL

